



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2727 du 4 août 2025 de l'honorable député André Bauler

- **Monsieur le Ministre peut-il informer sur les réserves d'or détenues par l'État luxembourgeois à l'heure qu'il est ? Quelle est leur valeur en euros ?**
- **Comment ces réserves ont évolué depuis l'an 2020 en termes de poids et de valeur ?**
- **Où ces réserves sont-elles stockées ?**

Tel qu'il résulte des réponses aux questions parlementaires n°2515 du 21 janvier 2013, n°1012 du 23 mars 2015 et n°2603 du 30 juillet 2020, les réserves d'or de l'Etat luxembourgeois ont été transférés, en 1998, à la Banque Centrale du Luxembourg (BCL). L'Etat ne dispose depuis lors plus d'aucun or, à l'exception de 1800 pièces de type Louis d'Or, en provenance du Service de Renseignement de l'Etat, et déposées à la BCL. Leur valeur actuelle est estimée à environ 990.000 EUR.

Luxembourg, le 13 août 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth